



# Saint Julien Labrousse

N°26 - Juillet 2016

## Bulletin Municipal



Crédit photos Claude FOUGEIROL et CCPC

### LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Voici le nouveau numéro de votre bulletin municipal. Vous y trouverez des informations diverses et variées sur l'actualité de votre commune et des dossiers qui peuvent vous être utiles.

Je profite également de ce petit encart pour vous rappeler qu'en cet été qui commence, les températures, à l'heure où j'écris ce passage, sont relativement élevées. Pensez donc à bien vous hydrater (boire au moins 1,5 litres d'eau par jour), à vous protéger du soleil en mettant chapeaux, T-shirts, crèmes solaires, se tenir à l'ombre etc.... et à veillez aux personnes de votre entourage (enfants, personnes âgées, voisins isolés...).

Je rappelle que pour des questions liées à la voirie (débroussaillage, entretien de chaussées...) : il convient de vous rapprocher du 1er Adjoint Jean Pascal PRAMAYON.

Pour les questions ayant trait à l'urbanisme : il convient de vous rapprocher de Léna, secrétaire de Mairie, qui est formée pour cela. Pour des questions plus techniques, elles trouveront réponses auprès de la DDT du Cheylard.

Pour ma part, les personnes souhaitant s'entretenir avec le Maire, le peuvent, en prenant RDV ou en me contactant par téléphone ou mail.

Je vous souhaite un très bel été et vous dis à très bientôt.

Bonne lecture.

Bien à vous.

Magali FOURET

### SOMMAIRE

#### Edito

Le mot du maire P.1

#### Actualités de la commune

Conseil Municipal P.2

Travaux P.3

Informations diverses P.4-5

#### Dossiers

ERDF devient ENEDIS P.6

Ambroisie P.7-8

Syndicat Eyrieux Clair P.8

#### Jeux et Détente

Calendrier des festivités P.9

Blason / Jeux adultes P.10

Jeux enfants P.11

Recette P.12

# ACTUALITES DE LA COMMUNE

## Conseil Municipal

### Le Conseil Municipal s'est réuni le 01 juillet 2016

Le compte-rendu détaillé est affiché à la Mairie et disponible sur notre site internet...  
Voici un petit résumé

#### Budget : point sur les dépenses d'investissement effectuées

La salle des fêtes : Mme le Maire a fait un bilan des travaux effectués aux conseillers à partir du tableau récapitulatif transmis par le Cabinet Cuche, en charge du suivi du chantier. Les élus ont ensuite échangé et statué sur le paiement ou non des plus-values demandées par différentes entreprises.

Les zones humides : Le Conseil a validé les deux panneaux pédagogiques réalisés par l'entreprise Pic Bois en partenariat avec Eyrieux Clair. Ces panneaux seront installés prochainement.

Voirie : Mme le Maire et M. PRAMAYON ont présenté au Conseil les travaux de voirie qui seront prochainement réalisés sur la commune (voir détail Page 3).

#### Régie de recettes

Afin de faciliter la gestion de la régie et suite au délais d'encaissement trop important, Mme le Maire propose au conseil municipal de sortir de la régie de recette les encaissements liés aux locations des locaux communaux, ainsi que du matériel. De même pour les encaissements liés au remboursement de casse ou perte de matériel. Cette proposition a ainsi été acceptée à l'unanimité par le Conseil.

#### Cabanes de Labrousse

Mme FOURET fait part au Conseil de la situation actuelle des Cabanes de Labrousse :

Le nouveau bail commercial est toujours en attente de signature car aucun moment n'a été trouvé entre les deux parties pour la signature officielle. Le site est actuellement exploité sans autorisation depuis le 01 juin 2016.

Le Conseil souhaite que des élus se rendent sur place afin de faire un nouveau point avec les gérants. Suite à la constatation des élus sur le mauvais entretien des lieux qui pourrait mettre en péril le site, ils souhaitent procéder à la fermeture de ce dernier. Cette fermeture protégera également Mme le Maire qui est responsable en cas de sinistres.

#### Personnel municipal

Mme FOURET échange avec le Conseil au sujet de la mise en place d'un régime indemnitaire (RIFSEEP) au profit des agents. Les élus souhaitent se documenter avant de se prononcer et remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### Commission fleurissement 2017

Mme FOURET expose le besoin de la création d'une commission fleurissement composé d'élus. Sa mission comprendrait une réflexion pour la mise en place des fleurs dès 2017 pour donner suite à la visite « conseil » du CAUE en charge du concours des villages fleuris.

Mmes BALTASSAT Francine, BOUIX Monique ainsi que M. CROS Christian sont nommés comme membre de cette commission.

#### Projets

Mme le Maire a expliqué au Conseil qu'il est important de réfléchir aux projets que pourraient entreprendre la commune dans les années qui arrivent. Les propositions faites seront réétudiées prochainement.

#### Location et mise à disposition des salles communales (Page 3)

#### Réhabilitation de l'ancien moulinage

Mme FOURET expose au Conseil la situation dans laquelle se trouvent les appartements communaux suite aux travaux de réhabilitation effectués courant 2006. De nombreux désordres sont apparus dans les deux appartements. Suite aux constatations de l'huissier, l'architecte a été contacté à plusieurs reprises. Nous restons sans nouvelles. Monsieur LUQUET a ainsi été chargé de suivre le dossier et de guider Mme FOURET dans le cas de la nécessité de saisir la justice.

# ACTUALITES DE LA COMMUNE

## Travaux

### Travaux de voirie

La commune a lancé à la mi-avril un appel à la concurrence afin de réparer les dégâts constatés sur différentes voies communales suite aux orages de 2014. Suite à cette consultation, c'est l'entreprise Eiffage qui a été retenue.

Les travaux vont concerner les voies communales suivantes :

- Chaléat,
- Chaumasse,
- Cluzet,
- Les combes,
- Trezenc,
- Voie rapide.



La place du lavoir sera également concernée par ces travaux indépendamment des dégâts cités ci-dessus.

L'intervention aura lieu du 29 août au 02 septembre prochain.

### Cimetière

D'ici la fin de l'année, les abords du cimetière seront eux aussi en travaux. En effet le revêtement de la chaussée va être effectué des deux côtés de la route. Un parking y sera aménagé avec un emplacement spécial pour les personnes à mobilité réduite.

### Débroussaillage

La campagne de débroussaillage a démarré. Les agents communaux ont réalisé un passage de sécurité. L'entreprise Bonnet a été missionnée pour prendre le relais.

L'ensemble des travaux sur la commune devrait être terminés aux alentours du 14 juillet prochain.

### Salle des fêtes

Suite à l'aménagement et la mise aux normes du bâtiment de la salle des fêtes nous avons fait le choix d'ajouter et modifier certains éléments.

En effet lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet dernier de nouvelles décisions ont été prises :

- L'ajout de nouveaux tarifs avec la possibilité de louer les salles communales situées à l'étage du bâtiment (pour des réunions, assemblée générale, petites réceptions etc...):
  - Labroussois : 50 € la journée 80 € le week end.
  - Extérieurs : 80 € la journée – 100 € le week end.
  - Associations labroussoises : 25 € la journée. (Sauf si convention établie avec la commune)
- Chauffage des salles de l'étage :
  - Journée : 15 €.
  - Week-end : 30 €.
- La modification de la caution pour la location des différentes salles qui sera désormais de 500 €,
- La modification des tarifs de location de la vaisselle qui est désormais à 30 € ainsi que la quantité mise à disposition.

○ 120 grandes assiettes	○ 120 couteaux
○ 120 verres	○ 120 petites cuillères
○ 120 tasses à café	○ 30 cuillères à soupe
○ 120 fourchettes	○ 12 pots à eau.

Le conseil a également décidé de modifier le règlement actuel de la salle des fêtes en tenant compte de ces nouvelles modifications, ainsi que la création de nouveaux contrats suivant ce même modèle pour la location des salles de l'étage.

Il sera indiqué sur chacun des contrats que les locataires n'auront plus à disposition : papiers WC, serpillères, torchons, produits d'entretien, sacs poubelles.

Les consignes de sécurité seront également annexées aux contrats.

# ACTUALITES DE LA COMMUNE

## Informations

### Dates à retenir :

#### Cinéma plein air

**Mercredi 13 juillet à 21h30**  
sur la Place du village  
(ou à la salle des fêtes en cas de pluie)



à l'affiche cette année :

**« Alice de l'autre côté du miroir »**



Film tout public

*Restauration possible au Code Bar !*

#### Le « Code Bar »

**Vendredi 15 juillet**

Nadine, Jean Pierre  
et le Club des Jeunes s'associent !  
Ils vous donnent rendez-vous sur la place du  
village pour le traditionnel bal du 14 juillet !  
Possibilité de se restaurer sur place !

#### Soirées en prévision :

Août :

- Soirée crique
- Soirée bombine

Septembre :

- Soirée moules/frites

*Ces dates sont à définir, merci de vous  
rapprocher du Code Bar pour plus de  
renseignements au 04.75.29.46.68 !*



Pensez à nous faire parvenir les informations que vous souhaitez diffuser : dates, manifestations...  
Nous tâcherons ainsi de les relayer (bulletin, site internet...)

#### Pass loisirs : Eyrium

Pour rappel, les tickets d'entrée, à tarif réduit, pour la base aquatique, sont à réserver auprès du secrétariat  
et à utiliser avant le 15 août. Les enfants de la commune résidant à l'année et ayant jusqu'à 15 ans ont droit  
à 3 entrées ainsi que les accompagnateurs adultes. Pour les enfants de moins de 6 ans, c'est gratuit.



# ACTUALITES DE LA COMMUNE

## Informations

### Formation aux gestes de premiers secours

Dans notre précédente édition du bulletin municipal nous vous informions de l'organisation d'une session de formation complète aux gestes de premiers secours.

Cette formation aura lieu à la rentrée sur la commune de Saint Julien Labrousse. Le nombre de participants minimum dont nous avons besoin a été atteint.

Après en avoir délibéré lors de la dernière réunion du conseil municipal, les élus ont décidé d'une participation financière de la commune à hauteur de 20 euros par personne demeurant au village et souhaitant participer à cette formation.

Le coût de cette formation :

- **Tarif normal** : 55 € soit **25 € à votre charge**
- **Tarif étudiant** : 45 € soit **20 € à votre charge**
- Pour les personnes ayant **déjà participés à l'initiation** : 40 € soit **20 € à votre charge**



*Si vous souhaitez participer, il y a encore des places !*

**La formation aura lieu les vendredis 09 et 16 septembre en soirée.**

*Merci de vous inscrire au secrétariat de mairie.*

### Parc National Régional des Monts d'Ardèche :

L'affichage publicitaire fait l'objet d'une réglementation très complète. Pourtant, de grands panneaux envahissent certains paysages, des implantations incontrôlées de pré enseignes peuvent être contre-productives : "trop de publicité tue la publicité".

Pour autant, les acteurs économiques expriment un besoin de communiquer. Quelle solution pour signaler les gîtes, restaurants, commerces, ... ?

En matière d'affichage publicitaire, le Parc s'est fixé deux objectifs :

- D'une part, participer à l'information et à la sensibilisation des communes et des acteurs économiques sur ce qu'il est possible de faire ou pas. A titre d'exemple, les pré-enseignes qui signalent la présence d'une activité économique ne sont autorisées partout en France hors agglomération que pour la vente de produits du terroir et les monuments historiques ouverts à la visite.

Les hôtels, restaurants, camping, gîtes et chambres d'hôtes, etc. ne peuvent être signalées que par de la Signalétique d'Information Locale ;

- D'autre part, offrir des moyens techniques aux collectivités locales pour maîtriser l'affichage publicitaire et permettre une promotion des activités économiques dans le respect des paysages.

La charte signalétique (téléchargeable sur le site internet du Parc) répond à ces objectifs et permet de concilier le développement des activités économiques du territoire du Parc et la préservation du cadre de vie.

Plusieurs opérations pilotes soutenues par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche ont permis de décliner la charte signalétique sur le territoire du Parc : proches de Saint-Julien Labrousse, les communes de Chalencon et Saint-Michel de Chabrilanoux ont installé une Signalétique d'Information Locale.

**En ce qui concerne Saint Julien Labrousse, les élus vont réfléchir à cette installation afin que nos paysages ne soient pas envahis de panneaux clandestins et qu'une harmonisation soit créée.**

**Lors du dernier conseil municipal les élus ont souhaité solliciter le PNR afin d'obtenir une participation financière à l'élaboration de ce projet.**

**Pour exemple d'installation : L'auberge de l'école a pris contact avec le PNR pour l'installation de ses panneaux.**

-  
Pour tout renseignement :  
DDT Privas  
PNR Monts d'Ardèche. Jérôme DAMOUR. Fabrice FIGUIERE



# DOSSIER

## ERDF devient ENEDIS



### Un nouveau service d'Enedis : « Prévenance Travaux »

Lorsqu'ENEDIS travaille sur les réseaux d'électricité pour améliorer la qualité de fourniture de ses clients, il doit parfois programmer des coupures de courant. Aujourd'hui, ENEDIS s'engage à prévenir personnellement tous les particuliers concernés par la coupure, qui se seront inscrits au service d'information « Prévenance Travaux ».

Le service est gratuit et simple d'utilisation. En quelques clics, munis de votre facture (les références clients sont nécessaires pour se connecter), vous vous inscrivez sur le site :

[www.erdf-prevenance.fr](http://www.erdf-prevenance.fr)

Lorsqu'une coupure pour travaux sera prévue sur votre secteur, vous recevrez un e-mail personnalisé quelques jours avant la date programmée. Cet e-mail vous préviendra de la date et de la durée attendue de la coupure, de la nature des travaux et de leur localisation.

Une option d'envoi de l'information par SMS est également disponible.

#### **En résumé :**

1. Connectez-vous sur le site Internet [www.erdf-prevenance.fr](http://www.erdf-prevenance.fr) (en prenant soin de vous munir de votre facture d'électricité).
2. Inscrivez vos coordonnées : nom, prénom, numéro de Point de Livraison (PDL : situé sur la facture. Parfois au dos de la facture, selon les fournisseurs d'électricité).
3. Complétez vos coordonnées : adresse mail, téléphone portable. Voilà ! Vous êtes inscrits !
4. Désormais, en cas de coupure programmée sur votre secteur d'habitation, vous recevez un e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription.
5. Si la coupure n'est pas liée à des travaux mais à un dépannage, elle ne relève pas de ce service « prévenance ». Dans ce cas, contactez votre service « dépannage » au 09 726 750 69.

[www.erdf-prevenance.fr](http://www.erdf-prevenance.fr)

*Si vous rencontrez des difficultés et/ou qu'une aide vous est nécessaire dans vos démarches, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat de mairie.*



#### **En cas de constat de sinistres qui pourraient nuire au bon fonctionnement du réseau :**

poteaux sectionnés, câbles à terre etc... N'hésitez pas à le signaler en mairie.

Afin que ce signalement soit efficace, si vous en avez la possibilité, merci de nous transmettre une photo de l'objet et le nom du propriétaire le plus proche afin de localiser et traiter au mieux la demande.

Le secrétariat se chargera ensuite de faire suivre l'information au service compétent.

# DOSSIER

## Ambroisie



Heureusement encore peu disséminée dans notre commune, l'ambroisie à feuille d'armoise réapparaît d'ici de là au bord des routes, aux alentours des chantiers de constructions, dans les terrains défrichés, les terres dénudées... Dangereuse pour la santé, il nous faut la combattre dans la mesure de nos moyens. Acte citoyen, acte de solidarité : la loi d'ailleurs nous y oblige.

### ***L'ambroisie, l'affaire de tous, la responsabilité de chacun !***

*« Afin de juguler la prolifération de l'ambroisie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayant droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de :*

- *Prévenir la pousse des plants d'ambroisie.*
- *Détruire les plants déjà développés (Article 1)*

*Tout convenant aux dispositions du présent arrêté sera passible de poursuites en application des dispositions du Code Pénal.*

*En outre, en cas de défaillance des occupants, le Maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambroisie aux frais des intéressés, en application des articles L2212-1 et L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. (Article 7) »*

*Extrait de l'arrêté préfectoral n°01-1903*

### Qu'est-ce que l'ambroisie ?

Importée accidentellement du Canada, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, elle reste discrète jusqu'au début des années 70. Les grands chantiers liés à cette époque : autoroute, ligne TGV, le développement de l'agriculture intensive et la généralisation des monocultures : soja, tournesol... contribuent massivement à sa diffusion en Europe, surtout dans les pays de l'Est et en France prioritairement dans le sillon rhodanien et la vallée de Saône.

L'ambroisie aurait droit de cité comme toute plante indigène si elle n'était pas nuisible à la santé. Elle diffuse en juillet/août un pollen très allergisant et en quantité phénoménale : plusieurs millions de grains (20 microns de diamètre) par plants et par jour. Or 5 grains de pollen par m<sup>3</sup> d'air suffisent à déclencher des allergies ! Et pas des moindres : rhinite 90%, conjonctivite 75%, asthme 50%. Allergies qui soit dit en passant coûtent fort cher à la sécurité sociale (consultations médicales, médicaments, congés maladie soit environ 2 millions d'euros par an pour notre département de l'Ardèche !). 20 % de la population française est concernée par ce fléau, 50 % en Roumanie.

### Comment agir contre elle ?

L'ambroisie est une plante annuelle. Elle se ressème et meurt tous les ans. Ses graines, relativement lourdes, germent sur place. Seule l'activité humaine (terrassements, transports d'agrégats, labours...) parfois les oiseaux contribuent à sa dissémination. L'arrachage ou le fauchage des plants d'ambroisie avant la floraison permet à court terme de juguler sa prolifération.

On peut surtout agir préventivement. L'ambroisie est une plante pionnière. Elle germera de préférence dans un terrain dénudé. Aussi faut-il semer sur ce type de sol des espèces herbacées pour stimuler la concurrence d'autres végétaux, maintenir la diversité des espèces présentes, pailler avec des copeaux, des tontes de gazon... S'il faut amener de la terre suite à un chantier, s'assurer que cette terre ne provient pas d'une zone infestée. Et, détail prosaïque mais qui a son importance, s'assurer auprès de son fournisseur que les sachets de graines pour oiseaux sont exempts de semences d'ambroisie.

**« Tout citoyen qui constate la présence d'ambroisie se doit, dans la mesure de ses moyens, d'intervenir pour la combattre, en vertu du principe de bon sens qui consiste à ne pas reporter systématiquement sur autrui la charge de ce que l'on peut faire soi-même, directement, simplement et efficacement »**

## DOSSIER

### Ambroisie (suite) / Syndicat Eyrieux Clair

#### Comment la reconnaître ?

Au stade germinatif il est malaisé de reconnaître les plantules d'ambroisie. On peut les confondre avec des jeunes pousses d'armoise, de coquelicot, de carotte sauvages, d'anthémis des champs, d'œillet d'inde... Ce n'est pas grave. L'ambroisie ne présente pas de danger avant la mi-juillet, lorsque ses fleurs mâles arrivées à maturité commencent à diffuser leurs nuages de pollen. A ce stade, l'ambroisie se reconnaîtra sans difficulté avec sa forme abusive pouvant atteindre 1.5 à 2 mètres de hauteur.

#### Que faire si je constate que j'ai de l'ambroisie chez moi ?

En présence d'ambroisie il faut impérativement contacter la mairie en indiquant le lieu précis infesté ainsi que le nombre approximatif de plantes. Le référant ambroisie se rendra alors sur place et proposera au propriétaire un délai pour leur destruction. Enfin, les informations recueillies seront transmises à l'ARS (Agence Régionale de Santé) à des fins statistiques sur le plan national.

Pour plus d'informations : [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)



Olivier Blanchard, référant ambroisie de la commune de Saint Julien Labrousse,

### SYNDICAT MIXTE EYRIEUX CLAIR AVIS DE RECHERCHE/TEMOIGNAGE

#### Une étude sur les micromammifères aquatiques

Le syndicat mixte Eyrieux clair, qui anime la zone Natura 2000 B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » et le site ENS « Serres Boutiérot et vallées de l'Auzène, de la Gluère et de l'Orsanne », a lancé une étude sur la répartition éventuelle de trois espèces de micromammifères aquatiques protégés : le Campagnol amphibie, la Musaraigne aquatique et la Musaraigne de Miller. Cette étude doit permettre de mieux connaître la biodiversité du site et la qualité des écosystèmes aquatiques de la vallée.

Aussi, les scientifiques qui vont intervenir en 2016 et 2017 sollicitent l'aide des habitants pour faciliter leur travail. Ils recherchent :

- Les coordonnées de personnes connaissant bien la faune sauvage de la vallée (Chasseurs, forestiers, naturalistes, pêcheurs),
- La localisation de site de reproduction/dortoir de rapaces nocturnes (chouettes et hibou) où l'on pourrait récolter des pelotes de réjection (amas de poils et d'os que régurgite les oiseaux après avoir avalé leur proie),
- Les observations faites de ces 3 espèces sur le territoire.



Toutes les personnes participantes seront citées dans l'étude et recevront un exemplaire de l'étude. Merci de contacter Jean François Noblet (04 76 55 39 80 - [jf@noblet.me](mailto:jf@noblet.me)) ou Guillaume Chevalier (04 75 29 72 93 - [natura2000.eyrieux@inforoutes.fr](mailto:natura2000.eyrieux@inforoutes.fr))



## PAGE DETENTE

### Rapide programme des manifestations estivales de la région !

#### Jeudi 14 juillet :

- LE CHEYLARD : brocante, vide grenier et artisanat d'art.
- VERNOUX EN FETE : marché, vide grenier, concours de radeaux sur le lac, bal, feu d'artifice.
- LAMASTRE : Mobil'Sport et tout une batterie d'équipement pour pratiquer une vingtaine de disciplines sportives. Grand feu d'artifice à 22h suivi d'un bal.

**Vendredi 15 juillet :** SAINT JULIEN LABROUSSE - Bal sur la place du village

**Dimanche 17 juillet :** LES NONIERES - Fête d'Eyrium

**Vendredi 22 juillet :** Rando Nocturne sur la Dolce Via – 8km - Le Cheylard – Saint Martin de Valamas

**Dimanche 24 juillet :** DORNAS - Fête de la Gandole

**Samedi 6 août :** DEVESSET – Feu d'artifice et bal

**Dimanche 07 août :** NOZIERES – Fête de la framboise et brocante

**Dimanche 14 août :** CHALENCON - Traditionnelle « Soupe au lard ! »

**Lundi 15 août :** LAMASTRE - Vétathlon

**Mardi 16 août :** SAINT CIRGUES EN MONTAGNE : Foire et brocante du 16 août.

**Du jeudi 11 au lundi 15 août :** SAINT AGREVE - Festival Equiblués

**Samedi 13 et Dimanche 14 août :** DESAIGNES - Grande fête médiévale

**Dimanche 4 septembre :** Marathon de l'Ardèche – Marche nordique - Randonnée pédestre - Vallée de l'Eyrieux sur la Dolce Via – Bulletin d'inscription disponible en mairie.



Sans oublier les nombreux concerts, festivals, brocantes, promenades, expositions et autres sorties organisées dans la région ...

Source : Guide été 2016 – Hebdo de l'Ardèche

#### Les cinémas plein air :

- **Mercredi 13 juillet** à SAINT JULIEN LABROUSSE : "Alice de l'autre côté du miroir"
- **Mercredi 20 juillet** à ROCHEPAULE : "La vache"
- **Mercredi 27 juillet** à SAINT JEURE D'ANDAURE : "Camping 3" et à SAINT PIERREVILLE : "Les Saisons"



Organisé par : 

#### Les marchés hebdomadaires de la région :

**Lundi :** SAINT AGREVE

**Mardi :** LAMASTRE

**Mercredi :** LE CHEYLARD

**Jeudi :** VERNOUX

**Vendredi :** LA VOULTE SUR RHONE



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter les offices de tourisme :

Office de tourisme Val'Eyrieux – Antenne du Cheylard : 04 75 29 34 65

Office de tourisme Val'Eyrieux – Antenne de Saint Agrève : 04 75 30 15 06

Office de tourisme intercommunale du Pays de Lamastre : 04 75 06 48 99

Office de tourisme du Pays de Vernoux : 04 75 58 18 10

[www.ardechepleincoeur.com](http://www.ardechepleincoeur.com)

# PAGE DETENTE

## Présentation du blason - Jeux - Adultes



### Blason

Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau blason de la commune de Saint Julien Labrousse.

La commune a été contactée par Monsieur BINON qui réalise des blasons pour les communes à titre gratuit sans faire valoir ses droits d'auteur.

Lors du dernier conseil municipal le blason reprenant trois symboles de la commune a été choisi.

Voici sa signification : les ondes qui représentent l'Eyrieux, l'épée représentant les attributs de Saint Julien, le saint éponyme de la commune ainsi que la bruyère qui évoque la 2<sup>ème</sup> partie du nom de la commune.

Les élus se positionneront sur son utilisation officielle prochainement.

### Anagramme

A	L	E	V	I	N	
I	G	N	A	R	E	
T	O	R	T	U	E	
C	O	U	S	S	I	N
S	A	U	V	E	R	
F	R	E	I	N	A	
M	I	N	E	U	R	E
R	E	C	A	L	E	E
E	G	L	I	S	E	



			A			
			R			
			T			
			I			
			S			
			A			
			N			
			A			
			L			

TROUVEZ LES ANAGRAMMES DES 9 MOTS DE LA GRILLE DE GAUCHE POUR FORMER DANS LA GRILLE DE DROITE 9 AUTRES MOTS RELATIFS À L'UNIVERS DE LA BOULANGERIE EN GÉNÉRAL. LE MOT VERTICAL DÉJÀ FORMÉ EST LÀ POUR VOUS AIDER...ET VOUS RAPPELER UNE CARACTÉRISTIQUE ESSENTIELLE DU MÉTIER DE BOULANGER.

### Mots mêlés

T	C	C	I	C	T	E	G	R	U	O	C
N	A	Q	B	O	I	G	N	O	N	C	E
U	R	C	M	R	P	T	N	A	E	E	P
P	O	A	O	R	O	R	U	V	L	E	
C	T	H	U	V	R	C	T	O	S	E	F
E	T	N	C	V	A	I	O	I	N	R	T
R	E	P	I	N	A	R	D	L	A	I	E
I	A	O	A	L	A	A	C	I	I	H	R
S	P	N	I	N	R	H	S	O	C	J	O
E	A	A	G	U	R	E	T	A	T	A	P
S	P	E	R	S	I	L	M	E	L	O	N
S	I	O	P	E	C	H	E	X	I	O	N

AIL  
ANANAS  
AVOCAT  
BROCOLI  
CAROTTE  
CELERI  
CEPE  
CERISE  
CHOU  
CITRON

COTON  
COURGE  
EPINARD  
FRAISE  
HARICOT  
LAITUE  
MACHE  
MELON  
NAVET  
NOIX

OIGNON  
ORANGE  
PATATE  
PECHE  
PERSIL  
POIS  
POIVRON  
PRUNE  
RADIS  
TOMATE

# PAGE DETENTE

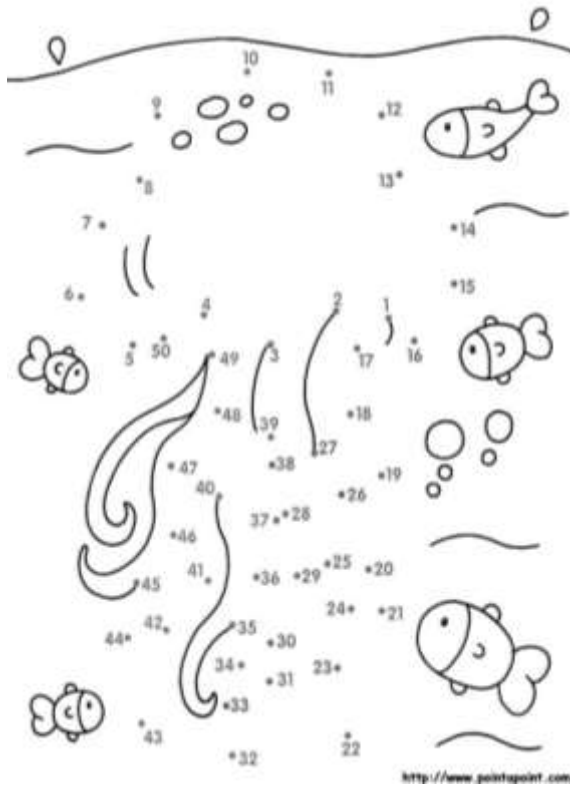
## Jeux - Enfants

Quel est la solution ?

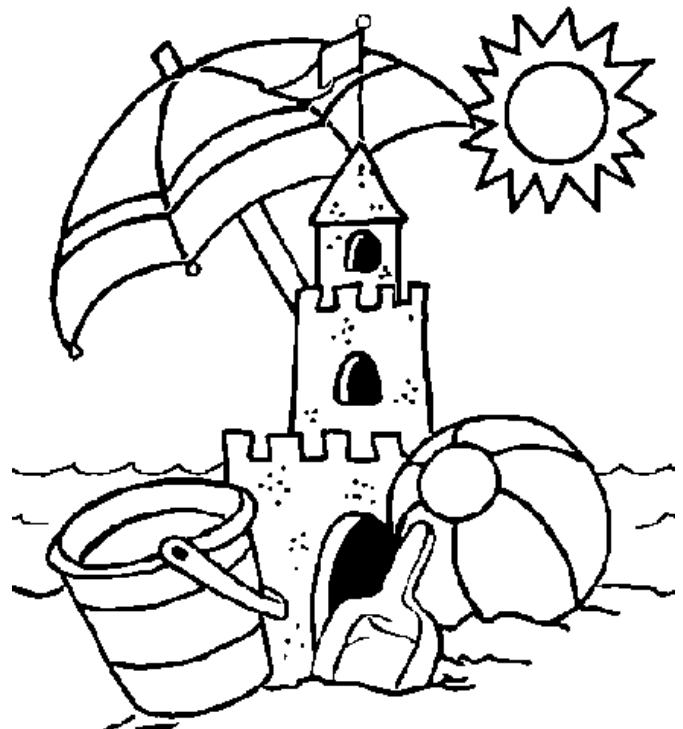


Source : Disney hachette presse - TFOU

Points à relier



Coloriage



# PAGE DETENTE

## Recette

### Tarte à la framboise

#### Ingrédients

##### *Pour la pâte sablée à l'amande (de Pierre Hermé)*

140g de beurre à température  
ambiante  
75g de sucre glace  
25g de poudre d'amande  
1 œuf  
250g de farine  
1 pincée de sel

##### *Pour la crème pâtissière vanillée*

30 cl de lait  
1/2 gousse de vanille  
1 œuf entier  
1 jaune d'œuf  
60g de sucre  
2 C à S de Maïzena  
1C à S de farine



##### *Pour le décor*

750 de framboises  
Un peu de sucre glace

#### La réalisation :

##### La pâte sucrée à l'amande

1. Dans une jatte, mélanger du bout des doigts le beurre en dés avec le sucre glace.
2. Ajouter la poudre d'amande, la pincée de sel et l'œuf. Bien mélanger.
3. Ajouter la farine en 3 fois. Mélanger jusqu'à l'obtention d'une boule. La filmer et la placer au réfrigérateur pour 2 heures.

##### Préparer la crème pâtissière

1. Mettre dans un cul de poule l'œuf, le jaune d'œuf, le sucre, la farine et la maïzena. Mélanger au batteur jusqu'à l'obtention d'un appareil crémeux.
2. Mettre le lait et les graines de la 1/2 gousse de vanille dans une casserole. Faire chauffer

3. Verser le lait sur le mélange précédent tout en battant.
4. Remettre la préparation dans la casserole et faire chauffer à feu doux sans cesser de remuer jusqu'à épaississement. Débarrasser et filmer au contact. Réserver au froid.

##### Le montage

1. Étaler la pâte, froncer le moule et piquer le fond avec une fourchette. Enfourner pour 30 min environ tout en surveillant la cuisson. La pâte doit être bien dorée. Laisser refroidir avant de démouler.
2. Garnir le fond de tarte de crème pâtissière.
3. Disposer les framboises et saupoudrer de sucre glace

*Si vous souhaitez participer à l'élaboration de ce bulletin, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat. Vos propositions seront les bienvenues !*

### Mairie

**Ouverture au public :** Lundi, Mardi et Vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

**Congés d'été : La mairie sera fermée le vendredi 15 juillet  
puis du mardi 16 août au mercredi 31 août inclus.**

**Réouverture le vendredi 2 septembre.**

*En cas d'urgence, contacter les élus.*

**Pour rencontrer Mme le Maire :** Merci de prendre rendez-vous.

**Contacts :** Secrétariat : 04.75.29.06.48  
Mail : [mairiedesaintjulienlabrousse@orange.fr](mailto:mairiedesaintjulienlabrousse@orange.fr)

**Rédaction :** Le conseil municipal, Léna JARJAT et Olivier Blanchard.